

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	40	31

PRESENTS	28
POUVOIRS	3
ABSENTS	9

Vote Pour :	31
Vote Contre :	0
Abstention :	0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023
Date de la Convocation
28 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Alain GLADE, Marie GRANEL, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Claude SOULIES, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Isabelle FOUROUX CADENE à Paul BOULVRAIS, Jean-François BAULES à Christophe GOURMANEL, Pascale PUIBASSET à Maryline LHERM

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Florence BELOU, Michel BONNET, Thierno BAH, Laurence CRANSAC-VELARINO, Nicolas GERAUD, Michelle LAVIT, Bernard MIRAMOND, François VERGNES

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°20_2023DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 02- Travaux d'extension du réfectoire/espace de préparation des repas et de l'ALAE à l'école de Lisle sur Tarn - Demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR 2023) et du Département (FDT)

Exposé des motifs

Dans le cadre de la préparation du plan pluriannuel d'investissement et du budget 2023, et du calendrier de dépôt des demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023, il est proposé de solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR et du Département au titre du contrat Atouts Tarn (FDT) pour mener des travaux d'extension du réfectoire, des espaces de préparation des repas et de l'ALAE de l'école de Lisle-sur-Tarn.

Le bâtiment abritant les espaces de préparation des repas est surchauffé en été, les espaces rangement, stockage, vestiaires du personnel, préparation sont insuffisants.

Les travaux incluent donc une extension du réfectoire suite à une réorganisation des espaces de préparation des repas, la modification des menuiseries pour pallier la surchauffe des locaux (réduction surface vitrée et remplacement menuiseries alu).

Pour le bâtiment abritant l'ALAE, les travaux incluent l'isolation, l'adaptation des menuiseries et de la ventilation, le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à bois. En outre, un modulaire est présent pour pallier le manque de dortoirs et de sanitaires, il convient en conséquence de créer une salle de repos et de sanitaires, de vestiaires et des salles supplémentaires pour l'ALAE afin de répondre aux besoins des enfants et du personnel.

Le coût prévisionnel global de l'opération est de 872 368 € H.T. Il convient de déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2023 et du Département au titre du FDT. Le coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement prévisionnel se présentent comme suit :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel H.T.
Travaux aménagement/extension	778 900 €
Frais annexes 12 %(diagnostic, bc, sps, moe)	93 468 €
Coût H.T.	872 368 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité	Montant H.T.	Taux
État – DETR	X	305 328,80 €	35%
Département	X	305 328,80 €	35%
Autofinancement		261 710,40€	30%
COÛT H.T.		872 368 €	100 %

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération notamment l'article 6.3.4 Compétence en matière d'écoles et services périscolaires, Vu la délibération n°217-2020 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR 2023 et du Département au titre du Fonds de développement territorial (FDT) conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- **donne pouvoir** au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 17 AVR. 2023

- publication - mise en ligne

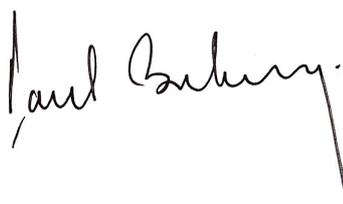
Le 17 AVR. 2023

et/ou notification

Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>